

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 4 novembre 2024

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 10 élus présents et 14 élus votants (pour les 3 premières délibérations)

15 élus en exercice, 11 élus présents et 15 élus votants (pour les délibérations suivantes)

Mme Rébecca VERMANT est arrivée à 20h20 au Conseil municipal en raison de la tenue d'un Conseil communautaire ce même jour à 18h.

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT (arrivée à 20h20), André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Dominique HALLOT, Kévin DELALE, Laurent MUDRY et Yves DELALE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :

Vincent FREMONT (procurator à André JORDAN), François MITHIEUX (procurator au Maire), Sophie COTTET (procurator à Yves DELALE) et Françoise JOCHUM (procurator à Sylviane COTTET DUMOULIN).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Sylviane COTTET DUMOULIN

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du 7 octobre dernier.

Yves DELALE revient sur le dossier de l'abri de berger à Chaux de vie. Au nom du secret de l'instruction du dossier d'urbanisme, ses propos en séance n'ont pas été retranscrits dans le PV. Il demande à ce qu'on inscrive que la zone d'urbanisme concernée est « alpage et naturelle ». Il ajoute que la Commune de Bellevaux a installé un abri de berger grâce à une demande de modification de son zonage, dans le cadre de la modification de son plan d'urbanisme, passant de « alpage à agricole ». De plus, Yves DELALE ne comprend pas que le conseil vote des demandes de subventions et un accompagnement de la SEA alors que le dossier d'urbanisme est en cours d'instruction à la CCHC, il demande à ce qu'on attende la décision d'urbanisme avant de lancer le dossier.

Le Maire répond que la réalisation du projet dépendra de la décision d'urbanisme. Il ajoute que l'accompagnement par la SEA, société d'économie alpestre, a été réinscrit à cette séance car Yves DELALE a considéré qu'il avait voté la demande de subvention au Département mais pas cet accompagnement.

Le reste du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2024 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des tarifs des secours sur pistes – saison d'hiver 2024/2025
 - avenant avec la SAEM du Roc d'Enfer
 - convention avec Mont Blanc Hélicoptères
 - convention avec ambulances Urgences 74
 - convention avec ambulances Morzine Avoriaz

- Conventions de délégation des secours sur piste avec la Commune d'Abondance
- Projet de classe de mer en 2025 – école de Saint Jean d'Aulps
- Projet de médiathèque – demandes de subventions
- Mise à disposition d'un véhicule Mitsubishi – partenariat avec Mont Blanc Auto
- Déplacement d'élus au Congrès des Maires – novembre 2024
- Modification de la délibération D2020_05_05 du 23 mai 2020 portant délégation des attributions au Maire (points n°1 et n°8)
- Projet d'abri de berger pérenne à Chaux de vie – accompagnement par la SEA
- Renouvellement de la ligne de trésorerie – Crédit mutuel – budget remontées mécaniques
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 4 novembre 2024
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire demande aux élus s'ils acceptent de délibérer sur deux points qui ne sont pas à l'ordre du jour : le dispositif Territoire Educatif Rural et la vente d'une tondeuse. Les élus valident à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, responsable comité scolaire, jeunesse et sports. Elle confirme la tenue du 1^{er} Conseil d'école le 5 novembre dernier au cours duquel Mme MARTIN, Directrice de l'école, sollicite l'adhésion de la Commune au dispositif Territoire Educatif Rural – TER. L'objectif est de signer une convention avec le Collège Henri Corbet qui dispose d'une enveloppe annuelle de 30 000€ pour soutenir des projets sur les 10 écoles du Haut-Chablais. Le TER vise trois axes : agir sur la réussite scolaire, créer un parcours de bien-être pour chaque élève et renforcer la relation école-famille.

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que l'école pourrait alors demander une participation au projet de renouvellement de son parc informatique.

Après discussion, les élus votent, à 13 voix pour et 1 voix contre (Dominique HALLOT) l'adhésion de la Commune au dispositif Territoire Rural Educatif.

Le Maire passe au projet de vente d'un tracteur tondeuse à 4 roues motrices qui ne correspond pas aux besoins des services techniques. Une tondeuse avec broyage est plus pratique et sera plus utile. Le Maire propose de vendre le tracteur tondeuse à 5 500 euros et d'acheter une tondeuse avec broyage à 10 500€ à la place.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, la vente du tracteur-tondeuse de la marque AS MOTOR au prix de 5 500€.

VOTE DES TARIFS DES SECOURS SUR PISTES – SAISON D'HIVER 2024/2025

Le Maire rappelle que la séance, initialement prévue le 4 novembre, a été décalée pour permettre le vote des tarifs des secours sur pistes pour la saison d'hiver 2024/2025.

Il confirme que la Mairie a reçu la proposition tarifaire des Portes du Soleil mais que cette proposition ne fait pas l'unanimité au sein des stations des Portes du Soleil. Par conséquent, une nouvelle réunion est prévue le 18 novembre. Il rappelle que depuis plusieurs années, les tarifs des secours sur pistes sont identiques dans toutes les stations des Portes du Soleil. Il convient donc d'attendre un accord avant de soumettre ces tarifs au vote.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour très prochainement.

CONVENTION DE DELEGATION DES SECOURS SUR PISTE AVEC LA COMMUNE D'ABONDANCE – SAISON D'HIVER 2024/2025

Comme chaque année, le Maire rappelle qu'une partie du domaine skiable d'Abondance (Piste des Folllys) est implantée sur le territoire de Saint Jean d'Aulps. La Commune doit donc déléguer l'organisation des secours sur pistes à la Commune d'Abondance pour cette nouvelle saison d'hiver 2024/2025.

Le Maire ajoute que la Commune de Le Biot n'a pas fait de demande de délégations de secours pour la partie de son domaine sur le territoire de Saint Jean d'Aulps.

Les élus valident, à l'unanimité, la délégation de l'organisation des secours sur pistes à la Commune d'Abondance pour la saison 2024/2025.

PROJET DE CLASSE DE MER EN 2025 – ECOLE DE SAINT JEAN D'AULPS

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, responsable du comité scolaire, jeunesse et sports, qui présente le programme du voyage en classe de mer en 2025.

C'est un séjour de 10 jours aux Issambres, dans le Var, pour les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2, soit près de 55 enfants.

Il est prévu des séances de voiles, une visite de Fréjus, du musée océanographique de Monaco, balade sur le sentier des douaniers, pêche à pied...

Sylviane COTTET DUMOULIN présente le budget prévisionnel. Le coût des dépenses est de 43 500€. L'école a prévu de demander une subvention au Département de 10€ par jour et par enfant, soit 5 500€. Les parents participent à hauteur de 20€ par jour.

Sylviane COTTET DUMOULIN propose aux élus 3 possibilités de financement par la Commune : 10€ par jour et par enfant, 15€ par jour et par enfant ou 20€ par jour et par enfant, elle précise que la participation de 20€ a été demandée par l'APE, association des parents d'élèves, afin que la Commune participe au même montant que les parents.

En fonction du montant choisi, l'APE prendra en charge le complément qui variera de 16 800 € à 22 300 €. Sylviane COTTET DUMOULIN tient d'ores et déjà à préciser aux élus et à l'APE que la demande de subvention pour l'année 2025 ne devra pas contenir une enveloppe exceptionnelle pour financer la classe de mer. L'APE doit assurer des animations pour financer le voyage ; ce qu'elle fait déjà (vente de paëlla, marché de Noël...).

Catherine VULLIEZ revient sur le coût du bus de 8 618€, Sylviane COTTET DUMOULIN répond que le coût a doublé depuis la classe de mer en 2021 et Catherine CULLAZ ajoute que le bus est nécessaire sur place pour les visites notamment à Fréjus et Monaco.

Kevin DELALE regrette que le voyage ne se fasse pas à SANTEC dans le cadre du jumelage de nos deux Communes. Cela se faisait auparavant ; le comité du jumelage serait prêt à aider et participer au financement du voyage. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'elle en avait parlé aux enseignantes il y a déjà 3 ans et elle propose de leur en reparler. Le Maire aimerait que l'on insiste pour le voyage dans 3 ans et les élus reconnaissent que la principale difficulté réside dans la distance qui nous sépare de SANTEC.

Estelle COUDERT demande si le voyage a lieu tous les 3 ans. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'ainsi tous les enfants de l'école ont une chance de partir. Rébecca VERMANT rejoint la séance et ajoute que ce type de séjour est une chance pour les enfants et qu'ils en garderont des souvenirs pendant longtemps.

Catherine CULLAZ demande que les élèves profitent aussi de l'activité ski sur le domaine skiable. Sylviane COTTET DUMOULIN répond que l'école organise des sorties ski, qu'un projet en

partenariat avec l'ESF et le ski club est prévu cette année et elle ajoute que l'école mène en parallèle de nombreux projets dont la thématique, cette année, est l'art.

Catherine VULLIEZ ajoute que les enseignantes sont volontaires et à l'initiative de nombreuses activités.

Le Maire invite les élus à se positionner sur la participation financière de la Commune pour la classe de mer en 2025. 4 élus votent une participation à 10€ par jour et par enfant (Estelle COUDERT, Yves DELALE, Kévin DELALE et Sophie COTTET). 10 élus votent pour une participation à 15€ par jour et par enfant (Le Maire, Sylviane COTTET DUMOULIN, André JORDAN, Catherine CULLAZ, Catherine VULLIEZ, Laurent MUDRY, Rébecca VERMANT, François MITHIEUX, Vincent FREMONT, Françoise JOCHUM). Aucun élu ne vote la participation à 20€ par jour et par enfant. Dominique HALLOT s'abstient de voter.

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme la subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de 15€ par jour et par enfant soit un montant de 8 250€ pouvant varier en fonction du nombre d'élèves en mai 2025.

PROJET DE MEDIATHEQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire passe la parole à Rébecca VERMANT, adjointe, en charge du projet de transformation de la bibliothèque en médiathèque et de son déménagement dans les locaux communaux de l'ancienne trésorerie.

Rébecca VERMANT projette un plan d'aménagement de la future médiathèque ; qui comprend différents espaces pour l'accueil du public, les collections adultes et les collections jeunesse. Elle confirme que tout le mobilier sera sur roulettes pour permettre de moduler les espaces en fonction des besoins et qu'il correspond au mobilier présent dans les autres bibliothèques du réseau des bibliothèques de la CCHC. Il sera possible de projeter sur un mur. Du mobilier, type fauteuils, poufs, petite tables, tapis permettra aux lecteurs de s'installer confortablement. Un ancien bureau sera transformé en espaces pour les adolescents avec un console de jeux et une collection dédiée.

Rébecca VERMANT confirme que la salle de réunion en sous-sol sera fermée et restera à la disposition des bénévoles et de la Mairie. Cette salle pourra permettre également l'organisation d'ateliers, l'accueil de classes... Estelle COUDERT demande si les archives seront fermées. Rébecca VERMANT répond que les archives seront fermées à clés.

Rébecca VERMANT confirme aux élus que ce projet a été élaboré avec Virginie PANIKIAN, du réseau des bibliothèques de la CCHC et présenté à la DRAC et à Savoie Biblio lors d'une réunion en visio. Elle remercie Christel SCIARDIS, du secrétariat, pour le montage des dossiers. Elle confirme la position centrale de la Commune par rapport à la Vallée et l'emplacement idéal du bâtiment par rapport à l'école, au collège, au gymnase et la proximité de la route des Grandes Alpes. La future médiathèque occupera 153 m² et l'espace peut être amené à évoluer grâce à la présence d'un appartement au-dessus, actuellement loué.

Rébecca VERMANT ajoute que le projet comprend un accès wifi public et une boîte à lire en extérieur pour permettre le retour de livres en dehors des heures d'ouvertures au public. Des tablettes numériques permettront également de réserver des livres qui se trouvent dans d'autres structures du territoire.

Rébecca VERMANT présente le budget prévisionnel (hors aide aux collections et charges de personnel) :

- Modernisation des locaux : 92 550 € HT
- Equipement mobilier : 39 280 € HT
- Mise en accessibilité numérique et équipement informatique : 5 120€ HT

Soit un total de 136 950 € HT.

Elle propose aux élus de déposer des dossiers de subventions, à hauteur de 80% du projet répartis ainsi :

- DRAC- Direction des Affaires Culturelles : 55 292 €
- Département – CDAS 2025 : 37 020 €
- Département – SIC – soutien à l'investissement culturel : 7 856€
- Conseil Savoie Mont Blanc : 9 392€

Soit un total de subvention de 109 560 €. La part restante (20%) de 27 390€ sera à la charge de la Commune.

Rébecca VERMANT ajoute que la médiathèque devra étendre les horaires d'ouverture au public afin de répondre aux attentes de la population. Le projet présente une ouverture de 22h par semaine, entre le lundi et le samedi. Dans le cadre de l'enquête faite auprès des habitants, des personnes souhaitent déjà se porter bénévoles, au côté des sept bénévoles actuels. Cependant, la structure nécessite l'embauche d'une personne à temps plein pour accompagner les bénévoles, organiser les ateliers, commander les livres et les enregistrer pour le prêt, accueillir le public... Rébecca VERMANT propose l'embauche d'un agent communal à temps plein à compter du 1^{er} juin 2025 et précise que ce poste peut être subventionné pendant 5 ans à hauteur de 70% les 3 premières années et 50% les 2 années suivantes par la DRAC.

Estelle COUDERT demande si la Commune peut payer un poste supplémentaire. Rébecca VERMANT répond qu'il s'agit de choix politiques et que l'intérêt est de développer un service public. Le Maire ajoute qu'une Commune doit développer des services à la population. Rébecca VERMANT rappelle que la Communauté de Commune du Haut-Chablais prend à sa charge les ateliers et l'animation du réseau.

Rébecca VERMANT aborde la question de l'aide aux collections. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que si on veut que la structure fonctionne, il faut une offre de livres conséquente et intéressante. Rébecca VERMANT confirme que la part d'achat de livres par la Commune doit être calculée par rapport aux nombres d'habitants. A ce jour, la population légale est de 1 622 habitants, la Commune doit prévoir au minimum 2€ par habitant. Elle ajoute qu'au vu du projet, la CCHC recommande une participation de 3€ par habitant ; les livres comme les mangas et BD coutent chers. Catherine VULLIEZ ajoute que l'accès à la culture et aux livres est important.

Rébecca VERMANT conclut en présentant le calendrier prévisionnel :

Novembre 2024 : dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC, du Département et de Savoie Biblio. En décembre, la Commune devrait recevoir un retour de principe d'au moins de la DRAC.

Janvier/février 2025 : réalisation des travaux

Avril 2025 : commandes de collections et du mobilier

Mai/juin 2025 : recrutement de la bibliothécaire

Juillet/août 2025 : aménagement et installation des collections

Septembre 2025 : Ouverture de la structure

Après discussion, les élus votent à l'unanimité,

- les montants et demandes de subventions tels que présentés ci-dessous
- le montant de l'aide aux collections à hauteur de 3€ par habitant (population légale)
- la création d'un poste pour la médiathèque à temps plein à compter du 1^{er} juin 2025 avec la demande de subvention correspondante auprès de la DRAC.

MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE MITSUBISHI – PARTENARIAT AVEC MONT BLANC AUTO

Le Maire rappelle que le garage Mont Blanc a prêté pour un an un véhicule Mitsubishi à la Commune. Il ajoute que la Chambre Régionale des Comptes a demandé que le Conseil délibère sur ce partenariat, et ce dans le cadre de son contrôle sur la gestion communale.

Le Maire rappelle que ce véhicule est mis à la disposition des élus et du personnel communal pour des réunions extérieures, des formations et des déplacements nécessaires au travail.

Il confirme que l'assurance est prise en charge par la Mairie dans sa flotte auto auprès de Groupama, assureur de la Commune. Il confirme à Yves DELALE que la carte grise est au nom du garage Mont Blanc et que la convention prévoit bien que le véhicule soit logoté au nom du domaine skiable du Roc d'Enfer pour en faire la promotion.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité, la mise à disposition du véhicule Mitsubishi selon les conditions exposées ci-dessus.

DEPLACEMENT D'ELUS AU CONGRES DES MAIRES – NOVEMBRE 2024

Le Maire confirme au Conseil que 5 élus se rendent à Paris pour le Congrès des Maires qui se déroulera du 18 au 21 novembre prochain. : Sylviane COTTET DUMOULIN, Rébecca VERMANT, Catherine CULLAZ, Dominique HALLOT et lui-même. Le train et l'hôtel seront pris en charge directement par la Mairie. Il est possible de rembourser sur justificatif les frais de repas à hauteur de 20€ par repas mais le Maire souhaite que les élus prennent en charge les dépenses sur place.

En complément du congrès à la Porte de Versailles, une visite de l'Assemblée nationale et de Matignon sont d'ores et déjà prévues le mardi 19 novembre ; ainsi qu'un cocktail dinatoire le mercredi 20 novembre avec les députés de la Haute-Savoie.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité, ce mandat pour déplacement au Congrès des Maires.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION D2020_05_05 DU 23 MAI 2020 PORTANT DELEGATION DES ATTRIBUTIONS AU MAIRE (POINTS N°1 ET N°8)

Le Maire rappelle aux élus que le Conseil lui a délégué des attributions par délibération D2020_05_05 le 23 mai 2020.

Il propose aux élus de mettre à jour le point 1 qui concerne les marchés publics car la Chambre Régionale des Comptes lui a fait remarquer que le seuil de 214 000€ est passé à 221 000€. Le Maire propose donc la nouvelle rédaction suivante : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée et dont le montant hors taxes ne dépasse pas 221 000€, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%. »

Il propose également aux élus de mettre à jour le point 8 qui encadre les contentieux. Dans sa rédaction initiale, la Commune ne peut se porter partie civile. Il ajoute qu'un conflit entre voisins autour d'un chemin communal cadastré au Bas-Thex nécessite que la Commune se constitue partie civile.

Le Maire propose donc la nouvelle rédaction suivante : « D'intenter au nom de la Commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou de défendre la Commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales y compris en se constituant partie civile au nom de la Commune, devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation. »

Après discussion, les élus, valident à l'unanimité, les modifications des points 1 et 8 de la délibération initiale de délégation des attributions telles que présentées. Les autres points restent inchangés.

PROJET D'ABRI DE BERGER PERENNE A CHAUX DE VIE – ACCOMPAGNEMENT PAR LA SEA 74

Le Maire confirme aux élus que la SEA est considéré comme un maître d'œuvre dans la conception et le suivi de dossiers d'alpages. Au vu de la délégation concernant les marchés publics, le Maire confirme qu'il n'a pas à solliciter le Conseil pour cet accompagnement. Cependant, le Maire ajoute qu'Yves DELALE a demandé à ce que ce point soit à nouveau discuté car il considère qu'il n'a pas été invité à voter lors de la dernière séance.

Le Maire confirme que cet abri est nécessaire au maintien de l'activité sur l'alpage. Si le dossier d'urbanisme n'est pas accepté, l'abri ne sera pas réalisé. Cependant, on impose un berger pour garder les moutons en raison de la présence des loups, il lui faut bien un abri sur place. Le coût des transports par hélicoptères est trop élevé ; 5 à 6 rotations sont nécessaires, deux fois par an.

Comme pour tous les dossiers en alpage, le Maire propose l'accompagnement de la Commune par la SEA, société d'économie alpestre de la Haute-Savoie.

Les élus, à l'unanimité, valident l'accompagnement de la Commune par la SEA 74 concernant le projet d'abri de berger à Chaux de vie.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE – CREDIT MUTUEL – BUDGET REMONTEES MECANIKES

Le Maire rappelle aux élus que la ligne de trésorerie sur le budget des remontées mécaniques auprès du Crédit Mutuel est utilisée à hauteur de 92 000€ et se termine au 31 décembre 2024. Il propose de la renouveler aux mêmes conditions financières.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, le renouvellement dans les mêmes conditions de la ligne de trésorerie pour une durée de 1 an auprès du Crédit Mutuel.

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire rappelle aux élus que le Conseil lui a délégué des attributions et qu'il lui revient d'en faire un retour en séance. Ce nouveau point « décisions du Maire » est une remarque de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de son contrôle de la gestion de la Commune.

Le Maire rappelle que le Conseil lui a délégué des attributions à 3 reprises : délibération D220_05_05 du 23 mai 2020 (modifié ce jour), D2021_07_04 du 11 juillet 2021 et D2022_12_11 du 5 décembre 2022 et que ces délégations concernent

- les marchés publics
- les contrats assurance
- la délivrance de concessions au cimetière
- les dons et legs
- les rémunérations et les honoraires
- les montants des expropriations
- les droits de préemption
- les actions en justice
- le louage de choses
- les régies communales

Il présente ces décisions relatives aux locations des appartements communaux :

- Location appartement de la Mairie
 - o Appartement – T4 de 94,26m²
 - o Locataire : Mme LOPEZ HURTADO
 - o Durée 1 an à compter du 26 juillet 2024
 - o Loyer de 700 € hors charges
- Location appartement de la Mairie
 - o Appartement – T3 de 86m²
 - o Locataire : Mme DE LISLEFERME et M. BABOIN
 - o Durée 1 an à compter du 13 août 2024
 - o Loyer de 660 € hors charges
- Location appartement 1772 route des Grandes Alpes
 - o Appartement – T4 de 110m²
 - o Locataire : SAEM du Roc d'Enfer (Thierry FAURE)
 - o Durée 1 an à compter 1^{er} octobre 2024
 - o Loyer de 910 € hors charges
- Location appartement 1001 route des Grandes Alpes
 - o Appartement – T4 de 89.70m²
 - o Locataire : Mme VASSEUR
 - o Durée 1 an à compter 1^{er} mai 2024
 - o Loyer de 550 € hors charges
- Location appartement 1001 route des Grandes Alpes
 - o Appartement Studio – 29.80m²
 - o Locataire : Coppel Maintenance
 - o Durée : du 27 mai au 6 décembre 2024
 - o Loyer de 500 € hors charges
- Location appartement 1001 route des Grandes Alpes
 - o Appartement 2 pièces – 44.80m²
 - o Locataire : Pharmacie d'Aulps
 - o Durée : du 28 sept 2024 au 30 avril 2025
 - o Loyer de 550 € hors charges
- Location appartement 1001 route des Grandes Alpes
 - o Appartement studio – 29.80m²
 - o Locataire : M. LONGUEPEE
 - o Durée : du 1^{er} octobre au 30 avril 2025
 - o Loyer de 500 € hors charges

Le Maire précise que M. LONGUEPEE vient de déposer son préavis par courrier.

Il confirme la location d'une concession au cimetière à M. Alain DUPONT, concession n°436, pour une durée de 50 ans le 16 septembre 2024.

Dans le cadre des dossiers d'urbanisme, il confirme les procédures contentieuses en cours :

- Dossier transformation garage en restaurant (M. FEIG)

Le procès-verbal d'infraction a été transmis au Procureur.

- Dossier Consorts SEVRIN-BUTTET

La Commune est partie civile dans ce dossier qui concerne deux personnes privées et le chemin cadastré de la Mouille aux Bast-Thex.

- Dossier M. SENOT

Le dossier est en cours auprès du Tribunal d'instance de Grenoble.

- Dossier SCCV la Vuarnerie

Un expert judiciaire a été nommé pour régler notamment la question de l'accès aux parcelles enclavées.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 4 novembre 2024.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	PC07423824B0018	AH 242	UC-N	bleue 60A
RECU LE	22/10/2024	319-321-38		rouges 71Y et 58Y
NOM	SHORT Brian			
LIEU	576 route des Martinets			
OBJET	Réhabilitation maison (SPC 248m²)			
NUMERO	PC07423824B0019	AE 208	UB2	blanche
RECU LE	24/10/2024			
NOM	MC INVEST			
LIEU	2515 route des Grandes Alpes			
OBJET	construction de 2 hébergements (Ski Flash)			
NUMERO	PC07423824B0020	AE 227-228	UH	bleues 64A-66B
RECU LE	28/10/2024			
NOM	CHARNAVEL Songe			
LIEU	691 route du Péage			
OBJET	Réhabilitation bâtiment (changement destination)+ création abri voiture (Atelier Plan du Milieu)			
NUMERO	AT07423824B0002	AD 455		
RECU LE	29/10/2024			
NOM	BAKER Joseph			
LIEU	18 place de l'Eglise			
OBJET	ERP salon toilettage chiens			
NUMERO	PC 07423816B0005T02	AD 455		
RECU LE	04/11/2024			
NOM	Syndic copro résidence les Primevères			
LIEU	18 place de l'Eglise			
OBJET	Transfert PC Lechaudel			

Le Maire et Rébecca VERMANT, adjointe, tiennent à préciser que l'architecte conseil du CAUE, qui accompagne la Commune et la Communauté de Communes du Haut-Chablais, a rappelé que les dimensions et le volume d'un container ne correspondent en rien à l'architecture présente dans notre territoire. Ces proportions n'ont pas d'équivalent, ce qui engendre un avis défavorable de la Commune dès lors qu'un projet d'urbanisme se base sur ce type de structures.

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	DP742384B053	E 673-674	N	rouge 141X
RECU LE	09/10/2024			
NOM	RUFFIN Roman			
LIEU	4069 route des grandes Alpes			
OBJET	Réfection toiture (Chalet Le Solitaire)			
NUMERO	DP07423824B0054	D 1063	N	non étudiée
RECU LE	25/10/2024	1064-1065		
NOM	BAUD Jérôme			
LIEU	La Croix			
OBJET	rafraichissement habitation + ouvertures (au dessus d'Essert)			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423824B0131	G 1068-1058		
RECU LE	08/10/24	876-1060		
NOM	NOVALPS	1062-1066		
OBJET	cu de simple information	1064-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO	CU07423824B0132	AI 9		
RECU LE	08/10/24			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	673 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423824B0133	G 938		
RECU LE	09/10/2024			
NOM	Me NEVEUX			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	2860 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423824B0134	G 1068-1058		
RECU LE	14/10/2024	876-1060		
NOM	Me Siggonneau	1062-1066		
OBJET	cu de simple information	1064-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO	CU07423824B0135	G 1068-1058		
RECU LE	16/10/2024	876-1060		
NOM	Me CHANSON	1062-1066		
OBJET	cu de simple information	1064-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423824B0136	G 876-1058		
RECU LE	17/10/24	1060-1062		
NOM	NOVALPS	1064-1066		
OBJET	cu de simple information	1068-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO	CU07423824B0137	G 938		
RECU LE	18/10/24	515-517		
NOM	Me DERONT			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	2860 route de la Moussière			

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
CU24B115	MUFFAT Gérard	102 allée du Plan d'Avoz	Habitation	ACCORD 23/10/2024
DP24B48	DUBOIS Jean	368 impasse des Mouillettes	Places de stationnement	ANNULE 29/10/2024
DP24B51	KANE Mold (BENTLEY Richard)	104 impasse du Clos du Pont	Espace de stockage, extension balcon, terrasse, mur en pierres	REFUS 18/10/2024
DP24B53	RUFFIN Roman	4069 route des Grandes Alpes	Réfection toiture	ANNULE 05/11/2024
PC24B07 T01	INVESTPOL	Plan d'Avoz	Transfert PC Anelli	ACCORD 17/10/2024

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Conseil communautaire – 12 novembre 2024

Rébecca VERMANT confirme aux élus que la modification n°1 du PLUi-H permettant la réalisation de l'OAP de Plan Milieu vient d'être votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

Navettes hivernales

Le Maire confirme aux élus qu'il a sollicité 3 entreprises pour organiser les navettes pour les périodes de vacances scolaires de Noël et de février. A ce jour, la Commune n'a pas reçu de réponses à cette demande de prestation de service. Il confirme que pour les semaines hors périodes scolaires, un système de mutualisation de bus est en cours avec le Village Vacances.

Sonorisation de l'église

Yves DELALE interpelle le Maire sur la sonorisation de l'église. Rébecca VERMANT répond que le problème venait d'un mauvais branchement des instruments de musique. Depuis, une nouvelle prise a été créée spécialement pour les instruments de musique.

Défibrillateur

Yves DELALE rappelle que le défibrillateur se trouve dans la Mairie, qui depuis les travaux est fermée la nuit. Rébecca VERMANT répond qu'un nouveau défibrillateur va être installé au niveau de l'agence postale dans une boîte spéciale pour l'extérieur. Sylviane COTTET DUMOULIN en profite pour indiquer que celui de la Mairie sera installé à l'école.

Invitation à exposition

Dominique HALLOT informe les élus que Mme DEMANGEAT les invite vendredi 15 novembre à partir de 18h30 au vernissage de son exposition à Evian.

Locaux sous école

Catherine CULLAZ demande au Maire si le ski-club peut stocker ces bouteilles de gaz ailleurs que dans leur local sous l'école. Le Maire propose de les stocker aux anciens services techniques.

Fleurissement

Rébecca VERMANT propose que les services techniques taillent les plantes dans les grands bacs et les parterres ; pour permettre aux plantes vivaces de repartir l'an prochain. Pour les petits bacs à fleurs, elle propose de permettre aux habitants de venir chercher les plantes qui les intéressent aux services techniques le samedi 23 novembre entre 10h et 12h. Un post facebook sera envoyé pour promouvoir ce don de plantes.

Repas des Anciens

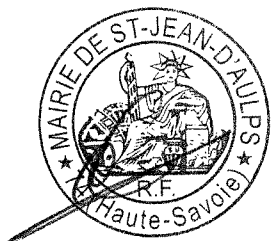
Rébecca VERMANT rappelle la tenue du repas des anciens le dimanche 1^{er} décembre au Village Vacances. Elle invite tous les élus à assister à ce moment sympathique et convivial.

Colis de Noël

Yves DELALE interpelle le Maire sur les colis de Noël aux séniors. Le Maire répond que le CCAS sera sollicité ; ce sont ces membres qu'il faut associer.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 25 novembre décembre à 20h30

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
Sylviane COTTET DUMOULIN

